

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur Fr. GUILLAN Y SUAREZ,
Fonctionnaire délégué
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 14/PFD/626818
N/réf. : AA/GM/SJN4.14/s.602
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Rues Saint-Josse, Charles, Amédée Lynen, de la Ferme, de la Commune, Van Bommel, Saint-Alphonse, du Chalet et place Houwaert. Réaménager les voiries, parkings et trottoirs. Mise en place d'un système de récolte, de traitement et de gestion des eaux de ruissellement.

Demande de permis d'urbanisme- Avis de la CRMS

(Dossier traité par C. DEFOSSE à la D.U.)

En réponse à votre lettre du 10/03 sous référence, reçue le 16/03/2017, nous vous communiquons **les remarques et recommandations** formulées par notre Assemblée, en sa séance du 29/03/2017, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur le réaménagement de façade à façade de plusieurs rues situées au centre de la Commune, entre la place Houwaert et la place Saint-Josse. Le projet s'inscrit dans le contrat de quartier Liedekerke. Une partie du périmètre du projet se situe dans la zone de protection de l'église de Saint-Josse.

Le nouvel aménagement respecte le profil des rues (trottoirs surhaussés par rapport au niveau de la chaussée) tout en ajustant quelque peu les trottoirs pour répondre aux impositions PRMS. Les revêtements de sol sont renouvelés et on prévoit le placement de dispositifs pour ralentir le trafic (plateaux surélevés, marquages cyclistes et piétons), l'abattage d'arbres existants et la plantation de nouveaux arbres. Une attention particulière est portée à la gestion des eaux de ruissellement (plantations d' « arbres de pluies », intégration de noues paysagères, construction d'un bassin sec sous la place Houwaert).

Avis de la CRMS

Remarques générales:

Le présent projet améliore la situation existante tout en respectant le profil existant des rues et la lisibilité des tracés et des alignements.

La Commission souscrit aux grandes options du projet tout en formulant des questions et des remarques sur les aspects suivants:

- **Matériaux :**

Le projet prévoit l'utilisation d'une multitude de matériaux (une dizaine de matériaux différents). De manière générale, la CRMS plaide pour l'utilisation d'un **nombre limité de matériaux durables**, adapté au caractère des rues concernées et de leur bâti. Elle plaide, dès lors, pour la **simplification** du projet sur ce point. L'utilisation de certains matériaux proposés (briques rouges, pierre bleue

reconstituée) devrait être évitée. Pour les zones de parage, on optera systématiquement pour un revêtement perméable en pavés.

La CRMS s'interroge, en outre, sur la nécessité de placer systématiquement des dispositifs en vue de ralentir le trafic, notamment les carrefours surélevés revêtus de béton imprimé. Il s'agit, en effet, d'éléments peu satisfaisants sur le plan esthétique. Il convient de les limiter au maximum.

- Plantations :

En ce qui concerne les nouvelles plantations, le nombre des nouveaux arbres semble assez important par rapport à l'échelle des rues concernées. En outre l'essence renseignée («Acer rubrum») soulève des questions quant à ses dimensions (arbre pouvant atteindre une hauteur de 20 à 25 m et une largeur de 8 à 12 m, avec des racines profondes) dans des rues étroites. Le choix devrait être revu pour mieux s'adapter à l'échelle des rues et pour ne pas gêner les façades ni le passage des bus. A cette fin, on pourrait opter pour la variété *Scanlon*, moins grande, à condition d'assurer son élagage annuel. Si cet entretien régulier ne peut pas être assuré par la Commune, le choix devrait être porté sur une essence permettant une gestion plus aisée.

La CRMS estime par ailleurs que **la plantation de nouveaux arbres pourrait se limiter à un nombre plus restreint tout en favorisant des endroits plus stratégiques** (par ex. aux extrémités et au milieu des rues). Dans ce cadre, il est à noter que la disparition du grand arbre sur la place Houwaert (suite à la construction du bassin) serait fort regrettable. **La CRMS estime qu'il serait opportun de replanter un grand arbre sur la place.**

- Gestion de l'eau :

De manière générale, l'ampleur (et le coût) des mesures proposées par le projet pour la gestion de l'eau pose question quant à leur efficacité et à la réelle plus-value qu'elles génèrent.

La création de noues paysagères sur une superficie très restreinte ne semble, en effet, pas de nature à générer une récupération des eaux significative. L'entretien de ce type de dispositif serait, par ailleurs, conséquent voire problématique (entretien des plantes en période sèche, ordures,...).

L'alimentation en eau du bassin sous la place Houwaert semble, en outre, peu réaliste étant donné que la récolte et l'évacuation des eaux se fera au moyen d'un tuyau drainant de 10 cm de diamètre, reliant les fosses « étanches » des arbres qui risquent toutefois d'être perforées par les racines.

Dès lors, la CRMS estime qu'il y a lieu de réévaluer la pertinence de ce volet du projet. Dans ce cadre, il est à noter aussi que la construction du bassin sec nécessiterait de refaire la place Houwaert qui a été récemment réaménagée et qui est encore bon état. Le maintien de l'aménagement actuel permettrait, par ailleurs, de conserver le bel arbre existant sur la place.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : H. Lelièvre
- Commission de concertation de Saint-Josse-ten-Node